

Séminaire des nouveaux formateurs 2RB

Les DASRI en laboratoire d'enseignement



A. AFONSO

Paris, 29 et 30 juin 2015

Les DASRI ou Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux

Plan d'étude

1. Définition
2. Gestion des DASRI
3. Conclusion



1 - Définition réglementaire des DASRI

Selon le décret n°97-1048 du 6 novembre 1997

→ Déchets issus des activités de

■ diagnostic,

■ suivi,

■ traitement préventif, curatif ou palliatif,

→ dans les domaines de

■ médecine humaine,

■ médecine vétérinaire.



1 - Définition réglementaire des DASRI

→ Risques infectieux

■ présentés par les **DASRI** et assimilés contenant des micro-organismes viables ou leurs toxines,

■ pouvant causer une maladie chez l'homme ou d'autres organismes vivants.



1 - Définition réglementaire des DASRI

Appartenant aux **DASRI** même **en absence de risque infectieux**

 matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon ayant été ou non en contact avec un produit biologique,

 produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption,

 déchets anatomiques humains.



1 - Définition réglementaire des DASRI

Assimilés aux DASRI

Les déchets **des laboratoires**

- d'enseignement,
- de recherche,
- d'analyses biologiques
- d'activité de thanatopraxie.



1 – Personnels exposés

→ les producteurs en laboratoire

- salariés,
- agents de laboratoire,
- élèves...

→ les personnels de

- nettoyage,
- maintenance,
- collecte,
- transport,
- traitement de ces déchets,



Plan d'étude

1. Définition
2. Gestion des DASRI
3. Conclusion



2 - Gestion des DASRI et Assimilés

Nécessité de

- ➔ **TRIER**
- ➔ **EMBALLER**
- ➔ **ENTREPOSER**
- ➔ **ELIMINER**



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le tri

■ Séparation, **dès leur production** , des autres déchets.

■ Dépôt **dans des emballages adaptés** pour prévenir la propagation et l'inoculation accidentelle des agents potentiellement pathogènes.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le tri

Cas des mélanges DASRI et assimilés avec déchets non dangereux dans un même contenant

→ Ensemble considéré comme infectieux et éliminé en tant que DASRI.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le tri

Caractéristiques de l'emballage

- à usage unique,
- résistant et imperméable,
- de couleur dominante jaune,
- avec un repère horizontal pour limite de remplissage,
- équipé d'un dispositif de fermeture provisoire,
- équipé d'un dispositif de fermeture définitive.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le tri

Caractéristiques de l'emballage précisées par **l'arrêté du 24/11/2003 modifié**

| Emballages | | Norme AFNOR |
|---------------------------------------|--|-------------|
| Fûts et jerricanes |  | NF X 30-506 |
| Boîtes à aiguilles & mini collecteurs |  | NF X 30-500 |
| Fûts et jerricanes |  | NF X 30-505 |
| Caisses carton avec sac plastique |  | NF X 30-507 |
| Sacs plastiques |  | NF X 30-501 |



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le tri

→ Signalisation présente sur l'emballage

- pictogramme « **danger biologique** »,
- identification du producteur,
- pictogramme « **danger 6.2** »
(signalisation pour le transport).



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le tri

→ Choix de l'emballage

Fonction des propriétés physiques du déchet

- perforant (piquant, coupant, tranchant),
- solide,
- mou,
- liquide.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le tri

→ Choix de l'emballage

**Pour non piquants
non tranchants
non coupants**
en contact avec un
produit biologique



**Pour piquants
coupants
tranchants**
en contact
ou non avec un
liquide biologique



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le tri

➔ Choix de l'emballage

| | Déchets perforants | Déchets solides | Déchets mous | Déchets liquides | Pièces anatomiques humaines |
|---|--------------------|-----------------|--------------|------------------|-----------------------------|
| Sac en plastique | | | | | |
| Sac en papier doublé intérieurement de plastique | | | | | |
| Caisse en carton avec sac plastique à l'intérieur | | | | | |
| Boîte et minicollecteur | | | | | |
| Fût et jerricane en plastique | | | | | |
| Emballage étanche pour liquides | | | | | |
| Emballage rigide compatible avec la crémation | | | | | |



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le tri

→ **Présence de l'emballage sur le lieu d'activités**

 **à la paillasse,**

 **à portée de main** du manipulateur, notamment ceux prévus pour les piquants et coupants.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le transport dans l'établissement

 fermeture hermétique, intégrité et propreté extérieure de l'emballage,

 port de gants étanches jetables ou lavables, résistants aux manipulations, lors de la manipulation des emballages.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : l'entreposage

Choisir en priorité un entreposage intérieur

→ Conditions à respecter pour le lieu d'entreposage

- situation, de préférence, à l'intérieur mais en retrait des zones d'activité,
- localisation à distance de prises d'air neuf de ventilation,
- facilité d'accès pour les véhicules de collecte,
- utilisation réservée à l'entreposage des déchets **emballés** dont les DASRI.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : l'entreposage

➔ Principales conditions à respecter pour le local intérieur (production > 15 kg par mois)

- surface adaptée à la quantité de déchets entreposés,
- présence d'une porte avec une inscription mentionnant son usage,
- existence d'un système sécurisé contre les risques de dégradation et de vol,
- présence d'un dispositif de ventilation et d'éclairage correct,
- sol et parois lavables régulièrement entretenus...



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : l'entreposage

➔ Principales conditions à respecter pour le local intérieur (production comprise entre 5 et 15 kg /mois)

- surface adaptée à la quantité entreposée ,
- zone identifiée, située à l'abri des sources de chaleur et nettoyée régulièrement,
- emballages agréés hermétiquement fermés.

➔ Conditions à respecter pour le local intérieur (production inférieure ou égale à 5 kg /mois)

- déchets dans des emballages spécifiques,
- conteneurs à l'écart des sources de chaleur.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : l'entreposage

| Quantité des DASRI et assimilés (d) produite sur le même site | Durées maximales entre la production des déchets et incinération ou prétraitement par désinfection |
|---|--|
| $d > 100 \text{ kg / semaine}$ | 72 h |
| $15 \text{ kg / mois} < d \leq 100 \text{ kg/semaine}$ | 7 jours |
| $5 \text{ kg / mois} < d \leq 15 \text{ kg / mois}$ | 1 mois |
| Quantité des DASRI et assimilés (d) produite sur le même site | Durée maximale entre la production des déchets et leur enlèvement |
| $d \leq 5 \text{ kg / mois}$ | 3 mois |



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le transport

➔ **Application de l'arrêté relatif au transport des marchandises dangereuses par route (dit **arrêté TMD**)**

 **DASRI = Matières infectieuses de classe 6.2 avec numéros ONU**



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le transport

→ Numéro **ONU 3191** pour

☐ déchets d'activité de soins ayant une probabilité faible de contenir des matières infectieuses,

☐ déchets contenant des **agents biologiques** ne provoquant pas une invalidité permanente ou une maladie mortelle ou potentiellement mortelle pour l'homme ou l'animal.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le transport

→ Étiquetage et marquage

■ Étiquette de danger 6.2

■ ONU 3191

■ Désignation officielle

⇒ « Déchet d'hôpital, non spécifié, NSA » ou « Déchet (bio)médical, NSA » ou « Déchet médical réglementé, NSA »,

■ **Marquage** : type d'emballage, groupe d'emballage et masse brute maximale / année de fabrication / Pays / code organisme d'agrément / code ou nom du fabricant.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le prétraitement

→ Utilisation d'appareils de prétraitement

- répondant à la norme NF X 30-503,
- validée par un comité d'experts, décision rendue publique par instruction interministérielle.

→ Action

Mécanique / chimique / thermique

→ Résultat

Modification de l'apparence et désinfection



Sterigerms : un appareil de prétraitement



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le prétraitement

→ Déchets prétraités = déchets

- considérés comme des **déchets ménagers**,
- **incinérés** ensuite dans les Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM).

L'autoclavage des DASRI ne remplace

- ni le prétraitement,
- ni l'incinération.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : le traitement

→ Lieu

-  en usine d'incinération d'ordures ménagères,
-  en installation centrale spécialisée.

→ Délai

-  dans les 48 heures au plus tard après leur arrivée.

→ Température

-  à 850 °C.



2 - Gestion des DASRI et Assimilés : la traçabilité

→ Documents obligatoires

entre le producteur de DASRI et le prestataire

- bons de prise en charge,
- bordereaux de suivi de l'élimination

CERFA n°11351*04

CERFA n°11352*04 (regroupement)

- états récapitulatifs mensuels.

→ Nécessité de

- conserver ces documents 3 ans ,
- les tenir à la disposition des services compétents de l'Etat.



Plan d'étude

1. Définition
2. Gestion des DASRI
3. Conclusion



3 - Conclusion

Nécessité

- d'identifier les DASRI
- de **trier** correctement ces déchets dans les conteneurs adaptés à leur nature
- de **former** élèves et personnel
 - sur les risques encourus par les personnes et l'environnement
 - sur les moyens mis en place pour les prévenir
- d'**informer** par rédaction de **procédures** sur la filière et procédures de prévention lors des situations normales et de dysfonctionnement

